



Tarif des émoluments administratifs

Tarif des émoluments administratifs

	Prix au guichet	Frais d'envoi	Prix par poste
Envoi en courrier B:			
Police des constructions			
Extrait A3 du PGEE	CHF 5.00	CHF 3.00	CHF 8.00
Extrait A3 du PDEE	CHF 5.00	CHF 3.00	CHF 8.00
Photocopies			
A4 noir/blanc	CHF 0.20		
A4 couleur	CHF 1.60		
A3 noir/blanc	CHF 0.40		
A3 couleur	CHF 2.00		
A4 archives	CHF 2.00		
A3 archives (plans)	CHF 15.00		

Lors de l'envoi de plusieurs documents, les frais d'envoi ne sont facturés qu'une fois.

Art. 16 RLInfo :

Dans les cas nécessitant une recherche importante, le collaborateur informe immédiatement le demandeur qu'un émolument pourra être facturé conformément à l'art. 17.

Art. 17 RLInfo :

Lorsque la réponse à la demande nécessite un travail dépassant une heure, un émolument de 40 francs par heure est perçu pour tout ce qui dépasse cette durée, jusqu'à et y compris quatre heures. Au-delà, l'émolument s'élève à 60 francs par heure.

En cas de demande sur le même sujet déposée plus de trois fois par année par la même personne, un émolument de 60 francs par heure est perçu. Un émolument de 20 centimes par page est perçu dès la 21e page pour toute copie d'un document dépassant 20 pages.

Tarif adopté par la Municipalité en séance du 30 octobre 2017.